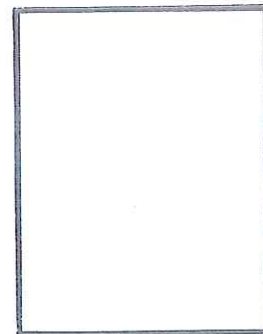


PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Dossier suivi par : Danièle ESTELA
04.68.51.66.42
courriel : daniele.estela@pyrenees-orientales.gouv.fr



CARTE PROFESSIONNELLE DE TAXI

- PREMIERE DEMANDE
 RENOUELEMENT
 DUPLICATA

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Département :

Pays :

Si né(e) à l'étranger indiquer le nom de naissance et prénom du père et de la mère

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Téléphone (*) :

Courriel (*) :

Numéro du permis de conduire :

POUR LES DEMANDES DE DUPLICATA ET RENOUELEMENT :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Je déclare sur l'honneur :

- que je ne me trouve pas privé du droit à conduire (décision administrative, judiciaire ou médicale)
- que je n'ai pas été interné pour troubles mentaux,
- que si ma carte venait à être retrouvée je m'engage à la restituer à la préfecture dans les meilleurs délais,

J'atteste l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Fait à

le

Signature du demandeur

.../...

(*) obligatoire

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Pour une 1ère demande :

- copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi délivrée par la CMA,
- copie de l'attestation de suivi d'une formation PSC niveau 1 délivrée depuis moins de 2 ans
- copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour (avec autorisation de travailler) en cours de validité,
- copie recto-verso du permis de conduire,
- copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite (cerfa n°14880*02) délivré par un médecin agréé avec mention « Taxi » cochée,
- 2 photographies d'identité format 35/45mm sur fond uni (fond blanc interdit).
- un justificatif de domicile de -3 mois (EDF, télécom, facture d'eau, gaz ; avis d'imposition revenus, taxe habitation ou foncière) - **pour les personnes hébergées** : le justificatif de domicile de mois de 3 mois, une attestation d'hébergement et la copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- pour les non nationaux l'équivalent du bulletin n°2 du casier judiciaire : le document en langue étrangère doit être daté de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier et traduit en français, par un traducteur agréé.

Pour un renouvellement ou un duplicata:

- l'ancienne carte professionnelle **OU** déclaration de perte ou de vol,
- copie recto-verso de votre carte d'identité ou du passeport, ou de votre carte de séjour en cours de validité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 moi(pour les personnes hébergées : le justificatif de domicile de mois de 3 mois, une attestation d'hébergement et la copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant),
- copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite **OU** de la carte jaune validée (mention taxi cochée),
- copie recto-verso de votre permis de conduire,
- pour les non nationaux l'équivalent du bulletin n°2 du casier judiciaire : le document en langue étrangère doit être daté de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier et traduit en français, par un traducteur agréé,
- copie de l'attestation délivrée à l'issue de la formation continue par l'organisme de formation (**l'attestation d'inscription à la formation continue ou l'attestation de présence ne seront pas acceptées**),
- 2 photographies d'identité format 35/45 mm sur fond uni (fond blanc interdit).

IMPORTANT

Votre demande va générer l'attribution de la nouvelle carte professionnelle sécurisée.

Ce nouveau modèle de carte nécessite obligatoirement de recueillir un spécimen de votre signature sur le formulaire T3P joint (ne pas coller la photo).

Ne pas oublier d'indiquer sur la demande un numéro de téléphone et une adresse courriel.

Votre dossier doit être adressé exclusivement par courrier à l'adresse

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
BRGE – Taxi
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN**